

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

أَئُلُّ مَا أُوحِيَ إِلَيْكَ مِنَ الْكِتَابِ وَأَقِمِ الصَّلَاةَ إِنَّ الصَّلَاةَ تَنْهَىٰ عَنِ  
الْفَحْشَاءِ وَالْمُنْكَرِ وَلَذِكْرُ اللَّهِ أَكْبَرُ وَاللَّهُ يَعْلَمُ مَا تَصْنَعُونَ

اَللّٰهُ مَرَّ النَّبِيِّ بِوَاحِدٍ مِّنَ الْمُصْلِيْنَ فَرَآهُ لَا يَتِمُّ اَحْكَامَ الصَّلَاةِ وَأَرَكَانَهَا وَالْقَوَافِةَ  
وَالْجَلْسَةَ فَقَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ لَهُ مِنْ اُمَّتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ

## Chers croyants !

Le sermon d'aujourd'hui portera sur un sujet que beaucoup négligent, mais qui est d'une importance capitale pour la validité de la prière : il s'agit de la **tadîl al-arkân** (la correction des postures dans la prière). Comme l'a déclaré notre Prophète bien-aimé ﷺ, la prière est, après l'attestation de foi, le pilier le plus important de l'islam.

Notre Seigneur Tout-Puissant exige de nous que nous accomplissons la prière avec une pleine conscience et dans le respect scrupuleux de ses règles : « **Récite ce qui t'a été révélé du Livre et accomplis la prière. En vérité, la prière préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d'Allah est certes la plus grande des choses. Et Allah sait ce que vous faites.** » (Sourate al-Ankabût, 29/45)

**Chers fidèles !** La **tadîl al-arkân** signifie : rester immobile dans chaque posture de la prière – dans l'inclinaison (ruku'), la prosternation (sujûd), en se relevant de l'inclinaison (qawmah) et dans l'assise entre les deux prosternations (jalsah) – de manière à pouvoir dire au moins une fois « Subhânallah ». Dans les écoles juridiques malikite, shafîite et hanbalite, la **tadîl al-arkân** est une **obligation (farz)**, tandis que dans l'école hanafite, elle est considérée comme **nécessaire (wâjib)**. Aujourd'hui, certaines personnes se précipitent dès le début de la prière : elles vont directement au ruku', passent en prosternation sans se redresser complètement, et enchaînent deux prosternations sans s'asseoir correctement entre elles. Le Prophète Muhammad ﷺ a mis en garde contre cette manière précipitée de prier : « **Il a interdit de prier comme le corbeau qui picore une charogne.** » (Abû Dâwûd)

Le Prophète ﷺ nous a fortement mis en garde en ces termes : « **La personne qui prie mais dont la prière n'est en réalité pas une prière est celle qui fait le ruku' et le sujûd à la hâte, comme le coq qui picore. Sa prière est enroulée comme un vieux vêtement et jetée à son visage. On lui dira : 'De la même manière**

**que tu n'as pas respecté la prière, qu'Allah ne te protège pas non plus.'** Et si quelqu'un ne donne pas à chacun de ses membres leur droit dans la prière, ces membres le maudiront jusqu'à ce qu'il termine. (al-Tabarâni, al-Mu'jam al-Awsat, VII, 183)

## Mes chers frères et sœurs !

Deux anges se tiennent à droite et à gauche de chaque personne qui prie. Si cette personne accomplit correctement sa prière en respectant la **tadîl al-arkân**, les anges présentent cette prière à Allah CC. Sinon, la prière est rejetée et lui est renvoyée en plein visage !

## Chers fidèles !

La chose dont l'homme doit le plus avoir peur, c'est de mourir sans foi. Et l'une des causes qui peuvent conduire à cette catastrophe, c'est de négliger la **tadîl al-arkân** dans la prière.

Il n'est pas raisonnable de mettre en péril son salut éternel simplement pour gagner quelques minutes pendant la prière. Je termine mon sermon avec un hadith du Prophète ﷺ : « **Le pire des voleurs est celui qui vole dans sa prière.** »

Les compagnons demandèrent : « **Ô Messager d'Allah ! Comment peut-on voler dans sa prière ?** »

Il répondit : « **En ne faisant pas correctement le ruku' et le sujûd.** » Et il ajouta : **Même si une personne prie pendant soixante ans, Allah n'acceptera aucune de ses prières si elle ne fait pas correctement son ruku' ou son sujûd.** (Musnad, Tome 5, p. 310, Hadith n° 22754)